



COMPTE-RENDU

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE du 22 au 23 Octobre 2012

PROMOTION AU CHOIX DANS LE CORPS DES GREFFIERS EN CHEF

La Commission Administrative Paritaire des greffiers en chef s'est réunie le 22 octobre 2012 afin d'examiner les candidatures dans le cadre de la promotion au choix dans le corps des greffiers en chef au titre de l'année 2012.

L'UNSA Services Judiciaires réaffirme son attachement au principe de la promotion au choix qui est à ses yeux, la reconnaissance du riche parcours professionnel de nos collègues.

S'agissant de la gestion de cette CAP, l'UNSA Services Judiciaires, comme les années précédentes, maintient sa position de principe selon laquelle doivent être pris en compte **les seuls critères arrêtés à l'article 6 du décret du 30 avril 1992 et rappelés dans la circulaire du 14 juin 2012, à savoir :**

- Les fonctionnaires appartenant au corps des greffiers des services judiciaires ou à un corps de catégorie B du ministère de la justice
- Agés de 40 ans au moins au 1^{er} janvier 2012
- Justifier au 1^{er} janvier 2012, de neuf années de services publics, dont cinq au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public de l'Etat, en catégorie B ou dans un emploi de niveau au moins équivalent.

309 candidatures ont donc été déposées exprimant 1232 desiderata.

235 candidatures émanaient de collègues du 1^{er} grade, 72 du second grade et 2 de secrétaires administratifs.

Pour cette CAP, l'Administration a retenu les critères cumulatifs suivants :

- Etre greffier du 1^{er} grade
- Justifier d'une ancienneté dans la catégorie B de 17 ans au 01/01/2012 (à compter de la date de titularisation à savoir le 01/01/1995)
- Avoir formulé au moins 3 desiderata

- Avoir fait preuve d'une mobilité géographique et/ou fonctionnelle
- **Avoir exercé des fonctions d'encadrement**
- Avoir suivi des formations
- Ne pas avoir été promu au choix dans le corps des greffiers

De ce fait, elle a retenu 104 candidatures.

14 collègues sont donc promus : 2 en cour d'appel, 11 en TGI et 1 en TI.

Ils seront installés dans leur juridiction d'affectation le 10 décembre prochain et suivront une formation initiale à l'Ecole Nationale des Greffes durant 12 mois.

La CA P a ensuite examiné un recours suite à un refus de demande de congé formation.

Les membres de la CAP des Greffiers en Chef